



Saillon, janvier 2021

COMMUNE DE SAILLON

Bourgeoisie et Municipalité

Budgets de l'exercice 2021

Convocation

Bourgeoisie

L'assemblée bourgeoise de Saillon est convoquée pour

**Le jeudi 11 février 2021 à 18h30
A la grande salle de la protection civile**

Ordre du jour

1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoise
 - Lecture et approbation
2. Commission bourgeoise
 - Nomination
3. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes
 - Investissements 2021
4. Crédit d'engagement lié aux investissements
 - Demande d'un crédit
5. Budget 2021 de la bourgeoisie
 - Lecture et commentaires
 - Adoption
6. Planification financière
 - Lecture
7. Divers

Municipalité

L'assemblée primaire de Saillon est convoquée pour

**Le jeudi 11 février 2021 à 19h30
A la grande salle de la protection civile**

Ordre du jour

1. Protocole de la dernière assemblée primaire
 - Lecture et approbation
2. Instance de révision
 - Nomination
3. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes
 - Construction d'une nouvelle nurserie, crèche et UAPE
 - Construction d'une station de lavage agricole
4. Crédits d'engagement liés à des investissements
 - Demande de deux crédits
5. Budget 2021 de la municipalité
 - Lecture et commentaires
 - Adoption
6. Planification financière
 - Lecture
7. Divers

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les budgets 2021 et les planifications financières sont à la disposition des contribuables et citoyens et peuvent être consultés auprès du secrétariat communal. Ces documents sont également consultables sur notre site internet www.saillon.ch

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc





Service Administration
N/réf. Boris Clerc
N° tél. 027 743 43 07
E-mail b.clerc@saillon.ch

Aux Bourgeois et
Aux Citoyens
de la Commune de Saillon

Saillon, janvier 2021

COVID 19 – Tenue des assemblées bourgeoisie et primaire

Mesdames, Messieurs,

Au début décembre, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire due au Covid-19, le Conseil d'Etat du canton du Valais autorisait les bourgeoisies et communes à tenir leurs assemblées législatives.

Suite aux mesures prises par les autorités Fédérales et Cantonales le 13 janvier 2021, cette dérogation a été maintenue.

Les assemblées législatives bourgeoisie et primaire doivent donc avoir lieu dans le respect des règles de protection usuelles. Elles ont été fixées, pour notre commune, le 11 février 2021 à la grande salle de la protection civile à, respectivement, 18h30 et 19h30.

Les mesures suivantes seront prises :

- Les citoyens-ennes doivent se désinfecter les mains en entrant et en sortant ;
- Le port du masque facial est obligatoire ;
- Un contrôle des présences sera effectué ;
- Les places seront le plus possible espacées ;
- Les rassemblements, embrassades, poignées de mains seront interdits ;
- Les participants doivent observer les instructions des autorités.

Le Conseil Municipal est conscient des efforts demandés à sa population. Dans le contexte actuel, ils sont néanmoins nécessaires pour éviter une surcharge du dispositif sanitaire et pour se protéger. La lutte contre l'épidémie réside dans un comportement adéquat de tout un chacun-e.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées accompagnées de nos vœux de santé.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc

